

Règlement du tennis en chaise roulante

Annexe A

Règles du tennis en chaise roulante

1. Règles du jeu

Le jeu du tennis en chaise roulante se conforme aux Règles de tennis de la FIT (Fédération internationale de tennis) sauf pour les exceptions suivantes.

a. La règle des deux rebonds

Le joueur de tennis en chaise est autorisé à faire deux rebonds avec la balle. Le joueur doit renvoyer la balle avant qu'elle ne rebondisse une troisième fois. Le second rebond peut être soit dans ou en dehors des limites du terrain.

b. La chaise roulante

La chaise roulante est considérée comme faisant partie du corps et toutes les règles applicables, qui s'appliquent au corps du joueur, doivent s'appliquer à la chaise roulante.

c. Le service

Le service doit être donné de la manière suivante :

- i. Immédiatement avant le début du service, le serveur doit être dans une position stationnaire. Le serveur doit ensuite être autorisé à effectuer une poussée avant de frapper la balle.
- ii. Tout au long de l'action du service, le serveur ne doit pas toucher avec une quelconque roue, toute zone autre que celle derrière la ligne de base dans l'extension imaginaire de la marque centrale et de la ligne latérale.
- iii. Si des méthodes conventionnelles pour le service sont physiquement impossible pour un joueur quad, alors le joueur ou un autre individu peut laisser tomber la balle pour un tel joueur et lui permettre de rebondir avant qu'elle ne soit frappée. Si c'est le cas, la même méthode de service doit être utilisée durant tout le match.

d. Un joueur perdant un point

Un joueur perd un point si :

- i. Le joueur ne réussit pas à renvoyer la balle avant qu'elle ait rebondi trois fois ; ou
- ii. Sous réserve de la règle e) ci-dessous, le joueur utilise n'importe quelle partie de ses pieds ou de ses extrémités inférieures contre le sol ou contre n'importe quelle roue tout en réalisant le service, en frappant la balle, en tournant ou en s'arrêtant alors que la balle est en jeu ; ou

- iii. Le joueur ne réussit pas à garder une fesse en contact avec le siège de sa chaise roulante lorsqu'il touche la balle.

- e. Les chaises roulantes utilisées dans toutes les compétitions jouées selon les Règles du tennis en chaise doivent se conformer aux spécifications suivantes :
 - i) La chaise roulante peut être construite de n'importe quel matériau à condition que celui-ci ne soit pas réfléchissant et ne constitue pas un obstacle à l'adversaire.
 - ii) Les roues peuvent avoir une seule jante de poussée uniquement. Aucun changement à la chaise roulante donnant un avantage au joueur n'est autorisé, comme les leviers ou les vitesses. Durant le jeu, les roues ne doivent pas laisser de marques permanentes, ou autrement endommager la surface du terrain.
 - iii) Sous réserve de la règle e(v), les joueurs doivent utiliser seulement les roues (y compris les jantes de poussée) pour pousser la chaise roulante. Aucune direction, frein ou vitesse ou tout autre appareil qui peut aider au fonctionnement de la chaise roulante, y compris les systèmes de stockage d'énergie, n'est autorisé.
 - iv) La hauteur du siège (incluant le coussin) doit être fixée et les fesses des joueurs doivent rester en contact avec le siège pendant le jeu d'un point. Des sangles peuvent être utilisées pour fixer le joueur à la chaise roulante.
 - v) Les joueurs qui répondent aux exigences de l'Article 10 des Règles de classification du tennis en chaise de la FIT peuvent utiliser des fauteuils roulants électriques à moteur(s) (« fauteuil roulant électrique »). Les chaises roulantes électriques ne peuvent pas dépasser 15 km/h dans toute direction et doivent être contrôlées par le joueur uniquement.
 - vi) Des demandes peuvent être faites afin de modifier la chaise roulante pour des raisons médicales légitimes. De telles demandes doivent être envoyées pour approbation à la Commission sport science & médecine de la FIT au moins 60 jours avant l'utilisation prévue dans un événement organisé par la FIT. Une décision de rejeter une modification proposée peut faire l'objet d'un appel en vertu du Chapitre III du Règlement de tennis en chaise de la FIT.

- f. La propulsion de la chaise avec le pied
 - i. Si en raison d'un manque de capacité, un joueur est incapable de pousser la chaise roulante avec la roue, alors il/elle peut la pousser en utilisant un pied.
 - ii. Même si conformément à la règle e) i. ci-dessus, un joueur est autorisé à pousser la chaise roulante en utilisant un pied, aucune partie du pied du joueur ne peut être en contact avec le sol :
 - a) Pendant le mouvement de balancement en avant, y compris lorsque la raquette frappe la balle ;
 - b) À partir du début du mouvement du service jusqu'à ce que la raquette frappe la balle.
 - iii. Un joueur qui enfreint cette règle, perdra le point.

- g. Le tennis pour personne handicapée/en chaise roulante

Dans le cas où un joueur de tennis en chaise roulante joue avec ou contre une personne en bonne santé en simple ou double, les Règles du tennis en chaise doivent s'appliquer au joueur en chaise alors que les Règles du tennis pour les personnes en bonne santé doivent s'appliquer au joueur en bonne santé. Dans

cet exemple, le joueur en chaise roulante a le droit à deux rebonds tandis que le joueur en bonne santé n'a droit qu'à un seul rebond.

Remarque : *La définition des extrémités inférieures est : les membres inférieurs, y compris les fesses, les hanches, les cuisses, les jambes, les chevilles et les pieds.*

Pour les Règles du jeu, veuillez-vous référer aux Règles du tennis de la FIT. Veuillez consulter :
www.itftennis.com/officiating/rulebooks/rules-of-tennis
<https://www.itftennis.com/en/about-us/governance/rules-and-regulations/?tour=wheelchair-tennis&type=tour-regulations>